

GEM EQUILIBRE
RAPPORT ACTIVITE 2016



Groupe d'Entraide Mutuelle
Association à but non lucratif (loi du 1er juillet 1901).
Pour les adultes en situation de fragilité psychique.

106, rue de Versailles 78150 Le Chesnay Tél. :01 39 43 52 97

e mail: gem.equilibre@outlook.fr

Table des matières

| | |
|--|------------------------------------|
| 1. Présentation | 3 |
| Fiche de synthèse | Erreur ! Signet non défini. |
| Cadre règlementaire et missions..... | 4 |
| 2. Les différents acteurs | 6 |
| Témoignage des adhérents | 7 |
| Rôle de l'association parrain | 8 |
| 3. Ouverture et activités | 9 |
| Planning..... | 9 |
| Les fréquentations | 10 |
| 4 Les adhérents..... | Erreur ! Signet non défini. |
| Répartition hommes & femmes..... | 10 |
| Âge moyen des participants par sexe | 10 |
| Communes d'habitations..... | 11 |
| Situation familiale | 11 |
| Situation professionnelle | 12 |
| Comment les adhérents ont entendu parler du GEM ? | 12 |
| L'Association des adhérents..... | 12 |
| Bilan de l'année 2016..... | Erreur ! Signet non défini. |
| Les thèmes abordés lors des Réunions Vie associative : | 13 |
| L'assemblée générale | 13 |
| Rapport financier de l'association des adhérents | 13 |
| Le gem dans la cité..... | 14 |
| Les différents acteurs | 14 |
| Perspectives pour l'amélioration du GEM | 17 |
| Annexes | |

1. Présentation

Un Groupe d'Entraide Mutuelle C'est un espace convivial où des personnes présentant des troubles psychiques peuvent se retrouver, s'entraider, partager et organiser ensemble des activités culturelles, sportives et artistiques... où chaque adhérent est acteur du projet de l'association. Un G.E.M. n'est pas une structure de soins.

Une petite équipe de professionnels soutient la réalisation du projet global, accompagne et motive dans la mise en place des diverses actions, et se positionne comme garant du bon fonctionnement.

Association Parrain : ŒUVRE FALRET

Date de création du GEM : octobre 2006

Date de création de l'association des adhérents : 2007

Ouvertures :

174 jours d'ouverture avec animatrice et 65 jours (Week-ends) en autogestion (accueil par les adhérents sans la présence de l'animatrice).

Jours d'ouverture : du mardi au vendredi de 9H00 à 17H45 ainsi que un dimanche par mois.

Journées autogérées (Local ouvert par les adhérents sans la présence de l'animatrice) :

Tous les samedis de 14H00 à 18H40 et un dimanche par mois.

Fréquentations

Le GEM EQUILIBRE reçoit annuellement 2878 visiteurs en 2016.

Le GEM a reçu en moyenne 15 adhérents par jour.

Les journées les plus fréquentées ont accueillies 30 à 40 participants. Il s'agit généralement de fêtes avec buffet ou repas et des journées mutualisées avec le GEM des Mureaux et Versailles.

Les Journées autogérées accueillent en moyenne 10 participants par jour le weekend.

18 nouveaux contacts en 2015 et 10 à 15 « anciens »

Nombre d'adhérents : 115 en 2016

65 adhérents ont payé leur cotisation a 24€ pour le financement de l'association des adhérents Ces derniers fréquentent le GEM plusieurs jours par semaine avec une moyenne de 6 heures/ jour.

Des adhérents paient de petite sommes par mois, trimestre etc. (voir le volet financier joint)

Équipe

1 animatrice à temps plein

Stagiaires :

1 stagiaire 3^{ème} année éducateur spécialisé pendant 28 semaines

1 stagiaire 1^{er} année éducateur spécialisé pendant 16 semaines

1 stagiaire 2^{ème} année éducateur spécialisé en apprentissage pendant 8 semaines

1 stagiaire 1ere année moniteur éducateur pendant 14 semaines
1 stagiaire 1ere année éducateur spécialisé pendant 8 semaines

1 Coordinatrice 8 GEM
1 Responsable 8 GEM
1 Agent de maintenance 8 GEM (ancien adhérent GEM)
1 comptable 8 GEM
1 apprentie comptable 8 GEM

Association des adhérents : 6 réunions sur l'année, le renouvellement du bureau se passe en mars toutes les 2 années.

Activités

Bimensuelles : Sorties culturelles, loisirs créatifs

Mensuelle : **atelier esthétique, atelier théâtre**, petit dèj partagé, repas convivial, atelier pâtisserie, atelier relaxation

Tous les deux mois : soirée entre adhérents et animateurs, pot de départ des stagiaires

Activités programmées avec les Participants : atelier écriture, atelier théâtre, atelier mosaïque, atelier tricot

Réunions

INTERGEM professionnels ; 1 fois par mois.

INTERGEM association des adhérents : 2 à 3 fois par an

Analyse de pratique : 1 fois par mois.

Convention/Intervenants extérieurs

Convention avec l'hôpital Charcot qui met à disposition le local.

La mairie propose des places de concert à prix réduit ou gratuits.

Convention avec l'Institut Marcel Rivière

Partenariat avec Urban Foot à Guyancourt qui met à disposition deux terrains

Communication

Envoie du planning par mail auprès des institutions de santé ainsi qu'aux adhérents une fois par mois.

Cadre règlementaire et missions

1/ LES ORIGINES DU GEM

Le partenariat amorcé depuis le livre blanc (2001) entre l'association d'usagers-patients (FNAPSY), les familles (UNAFAM), et les professionnels des soins (FASM Croix Marine) et élus, s'est *développé*. Ils ont pu contribuer au texte de loi rénovant la loi sur le handicap de 1975. Cette nouvelle loi, intitulée « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté, des personnes handicapées », est parue le 11 février 2005.

Cette loi reconnaît le handicap dû à une maladie psychique, et en propose une définition, à côté des autres formes de handicap déjà reconnues (mental, moteur, sensoriel). Elle rénovent les mesures compensatrices et l'évaluation des besoins, propose le développement de structures d'accueil adaptées. Parmi elles, figurent les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), qui font l'objet d'une circulaire spécifique, parue le 29 août 2005.

Cette circulaire insiste sur un besoin fondamental, dans le cadre du handicap psychique : le besoin d'aide et d'accompagnement dans la vie quotidienne, d'aide à la participation sociale.

Les instructions DGAS du 20 Mai 2008 rendent obligatoire le soutien d'un organisme parrain.

Celui-ci doit aider l'association des adhérents à s'organiser notamment en lui apportant une aide dans la gestion administrative et financière et accompagner son évolution en toute sécurité. Les dispositions prévoient que le parrainage peut être assuré par une association ou un organisme œuvrant dans le champ de la santé mentale ou du handicap. C'est pourquoi, dans cet esprit l'association ŒUVRE FALRET est le parrain de 7.

Une convention de parrainage a été signée entre l'association des adhérents du Gem et l'association marraine : l'Œuvre Falret. L'association Mairaine veille au bon fonctionnement du GEM. Elle Gère les subventions les plus importantes et les ressources humaine. Elle est également garante du fonctionnement étique de la structure et apporte un soutien logistique.

Les GEM y sont inscrits comme moyen de prévention et de compensation des conséquences du handicap ; en contribuant à l'accompagnement des personnes, en constituant un outil d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement, de prévention de l'exclusion sociale.

Sa mission s'inscrit dans le droit fil de la loi :

Lutter contre la solitude et l'isolement

Développer des liens sociaux

Ménager un accueil convivial permettant la dynamisation de la vie quotidienne à travers la participation à des activités variées.

Les activités sont l'occasion, pour les participants d'être acteurs, d'explorer/mettre à jour leurs compétences et leur créativité, de reprendre confiance. Ne plus être perçus ni se percevoir eux-mêmes comme seulement malades.

Conformément à la circulaire, les participants s'organisent en association » association des adhérents », avec laquelle l'association Œuvre Falret « marraine », passe une convention pour organiser la cogestion du GEM, en particulier par le biais d'un comité de pilotage (réunissant les adhérents, les professionnels, les partenaires et les acteurs locaux). Les membres du bureau de l'association des adhérents sont associés à toutes les décisions importantes pour la vie du GEM (recrutements, achats...). Ils représentent le GEM dans les instances extérieures.

2/Présentation du GEM « EQUILIBRE » du CHESNAY

Lieu convivial et dynamique

Le local a été ouvert au public en octobre 2006 et depuis le GEM « EQUILIBRE » connaît un véritable succès. Au cœur de la ville du Chesnay, tout près des bus et du centre ville, il est implanté au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation. Il occupe un local de 150 m² baigné de lumière avec plusieurs pièces pour que chacun trouve un espace approprié à son activité du moment (cuisine, accueil, informatique, activités de groupe, bureau...). Ces espaces permettent de se rencontrer, de discuter, de rire...entre adhérents. Ce local appartient à l'hôpital Charcot, c'était auparavant un ancien Centre Médicaux Psychologique (C.M.P).

Etre attentif, c'est avoir la capacité d'entendre l'évolution des besoins des personnes et mettre en place, les solutions adaptées pour que chacun trouve sa place dans ce lieu convivial. Chacun y trouve et y prend un rôle en fonction des besoins qu'il pressent. Mais pour que l'offre soit souple une équipe permanente est indispensable pour accompagner les petits et grands projets tout au long de l'année

Rompres l'isolement permet de lutter contre la stigmatisation et l'exclusion sociale due aux souffrances psychiques.

Le cadre du GEM et ses activités mettent en œuvre toutes les conditions propices à la rencontre ; et offre des opportunités efficaces de renouer, dans la dignité, des liens sociaux, familiaux, amicaux, etc.

Entendre le désir :

Il s'agit d'accueillir les personnes en mouvement. Même si les activités s'adressent en priorité aux personnes en demande d'agir, le GEM accueille tous ceux qui désirent s'y rendre. Entendre l'envie d'agir, non par les dires, mais par l'action volontaire en cours. Cette dernière révèle une volonté d'agir qui ne peut pas être perceptible sans une action concrète. Ne pas s'adonner à une activité proposée n'équivaut pas à une absence de volonté d'agir.

Accompagner l'envie d'agir :

Le GEM a pour vocation d'offrir un lieu convivial qui permet l'écoute et l'échange, l'information et l'aide mutuelle le choix et l'organisation d'activités culturelles et de loisirs. C'est l'occasion pour certains de proposer ses envies et de les mettre concrètement en place en animant un atelier ou en suggérant de nouvelles sorties ou activités.

Valoriser les actes des personnes déjà en mouvement afin de motiver et encourager d'autres personnes à s'engager et s'investir dans leur propre vie et par la même occasion dans celle du GEM.

C'est sans doute le volet le plus difficile du dispositif, il faut prendre son temps être attentif à des petits détails, mettre en confiance pour que chacun agisse dans la mesure de ses possibilités et à son rythme. Créer un environnement serein et fécond pour concrétiser un engagement.

Ce bilan d'activité offre une description de notre dispositif ainsi que toutes les informations concernant les activités partagées tout au long de l'année 2014.

1. Les différents acteurs

Témoignage des adhérents

Le mot du président

Mots du président :

L'année 2016 a commencé par des investissements de la caisse adhérentes pour des achats de 2 ordinateurs portables a disposition pour chacun dans une salle dédiée. Egalement l'acquisition d'un lave vaisselle et des participations à différentes activités dont l'abonnement à la salle de spectacle de l'onde àVélisy- Villacoublay et les repas de fêtes du mois de décembre.

Ainsi nous sommes allés à une guinguette à Mantes la Jolie pour le repas de Noël sur une péniche où il y avait un orchestre. Nous avons donc bien mangé et bien dansé.

Pour les adhérents ne pouvant pas venir il y a eu au gem un repas de Noël avec échange de cadeaux.

Toutes ces activités ont été appréciées par les adhérents.

Des inter-gem aussi ont eu lieu avec des tournois de tak tik un jeu de société bien apprécié des « gemmeurs ».

Des ateliers mosaïques, décoration du gem pour les fêtes et l'atelier loisir créatif animé par une bénévole Joëlle, ont eu lieu ainsi que l'atelier théâtre que je continue d'animer.

Les stagiaires nombreux au sein du gem pendant plusieurs semaines ont également participé activement aux activités dont du chant ou de la relaxation ou gym douce.

Je tiens particulièrement à les remercier car leur implication et leur compétence au service du gem sont très importantes. Surtout qu'ils ont été une aide précieuse et je n'oublie pas cette année de le signaler. L'erreur de l'année dernière est réparée.

Je veux également remercier Audrey pour sa bienveillance envers tous les adhérents et donc je lui renvoi l'appareil en transmettant au nom des membres du bureau et de l'ensemble des gemmeurs du Chesnay un grand merci.

D'autre chose ont été prévue pour 2017 dont des séjours raccourcis de 4 jours pendant les week-ends pour permettre à ceux qui travaillent de partir.

Je souhaite au gem du Chesnay et à leur adhérents de trouver leur place et une harmonie entre l'œuvre Falret gestionnaire du gem et l'unafam 78 devenu depuis peu parrain du gem .

En 2016 les adhésions au Chesnay sont en hausse par rapport à l'année dernière.

Ce qui nous a permis d'investir plus.

Je finirais par transmettre mes souhaits de bonne année futur et suivre désormais un chemin tout tracé vers l'autonomie partielle ou définitive des personnes accueillies et de retrouver par la suite une vie sociale et peut-être le retour à l'emploi. Pour moi mon investissement est militant et je revendique mon indépendance et ma confiance donné et reçu par les professionnels de la structure.

Merci à eux. Ce combat est noble.

Jean-Michel.

Président du GEM du Chesnay.

[Petite enquête... Que vous apporte le G.E.M. « Equilibre » ?](#)

« Le GEM me permet de rencontrer des personnes sympathiques, de participer à des activités qui m'intéressent et me plaisent. J'aime beaucoup le GEM. Je me détends au GEM. J'aime jouer à des jeux de société, le GEM me distrait quand j'y suis ! » Stéphanie

« Le GEM me permet de faire des activités diverses et variées, de rencontrer d'autres personnes, de sortir à l'extérieur, de s'occuper dans la joie et la bonne humeur » Yann

.Rôle de l'association parrain

Les instructions DGAS du 20 Mai 2008 rendent obligatoire le soutien d'un organisme parrain. Celui-ci doit aider l'association des adhérents à s'organiser notamment en lui apportant une aide dans la gestion administrative et financière et accompagner son évolution en toute sécurité. Les dispositions prévoient que le parrainage peut être assuré par une association ou un organisme œuvrant dans le champ de la santé mentale ou du handicap.

Une des conditions à remplir par l'association constituant le GEM pour être conventionnée et financée en tant que GEM est d'avoir le soutien d'un parrain et de conclure une convention de parrainage de manière à faciliter le bon fonctionnement du GEM.

Le rôle du parrain consiste à soutenir le GEM dans une position de tiers et de médiateur, notamment en cas de difficultés ou de conflits (internes, entre professionnels et membres du GEM, avec le cas échéant les prestataires de services ou l'association gestionnaire...). Il veille ainsi au respect de l'éthique des GEM, notamment par le respect du cahier des charges, en particulier sur le respect du choix des adhérents du GEM, dans la limite des réglementations en vigueur (droit du travail, règles budgétaires...). Il peut aider le GEM à s'organiser et, en cas de crise, assurer temporairement certaines des missions de l'association, sans toutefois s'y substituer ou la mettre "sous tutelle".

Cet appui trouve son prolongement dans sa participation de droit, avec voix consultative, aux instances de l'association constituant le GEM.

Le parrain peut être :

- une association d'usagers (patients, ex-patients, personnes handicapées) ;
- une association ou tout organisme reconnu comme en capacité d'apporter un soutien aux adhérents.
- une association de familles ;

L'association remplissant le rôle de parrain doit avoir un champ d'action compatible avec l'action des GEM, et les moyens de remplir sa mission de parrain, telle qu'elle est définie dans la convention.

Dans un souci de clarté des rôles de chacun, le parrain ne peut pas être l'organisme gestionnaire du GEM : les deux activités (parrainage et gestion) ne peuvent donc pas être assurées par le même organisme.

Pour l'année 2017 il n'a donc été projeté que L' UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles des Malades Psychiques) soit parrain du GEM du Chesnay avec une signature des différents présidents des GEM du Chesnay, de Versailles et des Mureaux ainsi que les référents UNAFAM de chaque GEM.

2.Ouverture et activités

| JOUR D'OUVERTURES | HORAIRES |
|-------------------|----------------------------|
| MARDI | 9h – 17h30 |
| MERCREDI | 14h – 18h30 |
| JEUDI | 9h – 17h45 |
| VENDREDI | 9h -17h45 |
| SAMEDI | 14h – 18h30 en autogestion |
| DIMANCHE | 14h – 17h30 |

Les plannings 2016

Attention, le programme peut être modifié, pour raisons climatiques, du nombre de participants* ou tout autres raisons...

Attention, le programme peut être modifié, pour raisons climatiques, du nombre de participants* ou tout autres raisons...

3 .Les fréquentations 2016

| Mois | Nombre de visites | Nombre de 1er contact 2016* | Nombre de 1er contact 2017 Pour info |
|--------------|-------------------|-----------------------------|---|
| Janvier | 284 | 1 | |
| Février | 318 | 2 | 1 |
| Mars | 362 | 2 | |
| Avril | 318 | 1 | |
| Mai | 231 | 1 | |
| Juin | 218 | 1 | |
| Juillet | 65 | | |
| Août | 130 | 1 | |
| Septembre | 257 | 4 | |
| Octobre | 239 | 3 | |
| Novembre | 235 | 1 | |
| Décembre | 221 | 1 | |
| Cumul | 2878 | 17 | 1 |

4 Les adhérents

Répartition hommes & femmes

| <i>Répartition des hommes et des femmes</i> | | | |
|---|--------|--------|--------------|
| <u>ANNEE</u> | HOMMES | FEMMES | <u>TOTAL</u> |
| <u>2016</u> | 58 | 57 | 115 |

***il est a noté qu'une révision en décembre des présences a subie une mise a jour en archivant des contacts de plus de 2 ans inactif .Une réactualisation a été aussi pratiqué suite a des réapparitions d'anciens adhérents ou adhérentes ou ce sont réinscrit, suite a des sorties d'hôpital, ou stabilisation de leur situation de santé...

Âge moyen des participants par sexe (2016)

| Tranche d'âge | Nombre d'hommes | Nombre de femmes | Total 2016 |
|---------------|-----------------|------------------|------------|
| 20 - 30 ans | 3 | 4 | 7 |
| 31 - 40 ans | 5 | 8 | 13 |
| 41 - 50 ans | 18 | 10 | 28 |
| 51 - 60 ans | 7 | 12 | 19 |
| 61 et plus | 4 | 3 | 7 |
| non renseigné | | | 41 |
| Total | | | 115 |

Communes d'habitations rayonnante du GEM équilibre.

| Provenances des gemeurs* 115 Actifs | |
|-------------------------------------|-----|
| Ville desservie | NB |
| Achères | 1 |
| Bailly | 2 |
| Bougival | 2 |
| Beynes | 1 |
| Bois darcy | 1 |
| Cresprières | 1 |
| Coignièrès | 1 |
| Montigny le bretonneux | 2 |
| Elancourt | 2 |
| Feucherolle | 1 |
| Fontenay le Fleury | 3 |
| Guyancourt | 10 |
| Houdan | 1 |
| La celle saint Cloud | 8 |
| Le Chesnay | 30 |
| le Mesnil st denis | 2 |
| Les clayes sous bois | 3 |
| Marly-le-Roi | 2 |
| Poissy | 1 |
| Rocquencourt | 1 |
| Saint Cyr l'école | 2 |
| St germain en laye | 1 |
| Trappes | 4 |
| Versailles | 24 |
| Villepreux | 2 |
| Viroflay | 2 |
| Croissy sur Marne | 1 |
| Louveciennes | 1 |
| Le Vesinet | 1 |
| Sans réponse | 2 |
| | 115 |

Situation familiale

| Situation familiale 2016 | |
|--------------------------|---------------------|
| situation | Nombres d'adhérents |
| seul | 74 |
| en couple | 3 |
| Mariés | 9 |
| divorcé | 21 |
| Veuve /veuf | 2 |
| seul avec enfants | 1 |
| sans info | 5 |
| total | 119 |

NR : question non référencé sur la fiche premier contact

Situation professionnelle

Situation professionnelle 2016

| | |
|------------------|-----|
| travail- salarié | 9 |
| sans travail | 72 |
| retraité | 8 |
| MDPh-invalidité | 4 |
| formations | 2 |
| esat/ | 2 |
| autre cas**** | 18 |
| total | 115 |

****Non renseigné ou autres cas

Comment les adhérents ont entendu parler du GEM ?

| Ont entendu parler du GEM par... | Nombre d'adhérents |
|------------------------------------|--------------------|
| Adhérents | 4 |
| Amis | 11 |
| Ass-social | 6 |
| Savsp | 3 |
| Famille | 8 |
| Médecin | 32 |
| Unafam | 5 |
| MDPH | 2 |
| Cap emploi | 1 |
| Internet | 2 |
| Autre association | 13 |
| CMP | 5 |
| Hôpital | 5 |
| Autres...esat,,autres moyen | 18 |
| Total | 115 |

L'Association des adhérents

L'association d'adhérente a mis en place une organisation qui lui est propre en fonction de son environnement et de ses membres. Nous tentons jour après jour de mettre en avant une éthique commune pour tous les membres. Le fonctionnement du GEM s'est défini comme devant nécessairement être souple. L'association doit être capable de se remettre en question dans les activités qu'elle propose et dans sa démarche. Le GEM est un projet permanent ; puisque ses actions sont susceptibles d'évoluer tout au long de l'année. L'objectif de cette flexibilité est d'être capable de s'adapter aux membres du GEM à leurs fragilités. Ainsi un GEM doit pouvoir faire place à la pleine participation de ses adhérents.

L'Association parrain via les salariés doit permettre aux adhérents de prendre part à toutes décisions essentielles telles que le règlement intérieur élaboré collectivementAinsi, le GEM est un ensemble de personnes avec des troubles psychiques qui s'organise entre elles avec l'aide de professionnels.

Certaines activités sont en quelques sortes autogérées. Mais l'investissement ne va pas toujours de soi, nous remarquons que certains adhérents s'impliquent dans les décisions mais pas dans leur application

Les thèmes abordés lors des Réunions Vie associative :

La vie quotidienne du GEM est régulièrement abordée lors des réunions de bureau des adhérents afin de résoudre les conflits éventuels pour le bien-être de tous. Il est aussi abordé des ateliers nouveaux, l'hygiène des locaux mis en place par les adhérents eux-mêmes. Et ainsi s'inscrire dans des actions volontaires.

L'assemblée générale

L'élection des membres du bureau se fait sur 2 années en élisant un président, deux adjoints, un trésorier, un trésorier adjoint, un secrétaire et secrétaire adjoint . Le vote permet d'élire démocratiquement les membres du bureau des adhérents par les usagers et ainsi les représenter.

Rapport financier de l'association des adhérents

Les cotisations des adhérents perçues sont de 1382 €

Les dépenses, quant à elles, atteignent 1784.90 € nettes des participations ponctuelles versées par les adhérents. Il s'agit de : 278.23 euros de dépenses de café et boissons, 891.85 euros d'acquisition de matériels de loisirs pour le compte d'autres GEM et d'un adhérent (Achat de 2 ordinateurs portables et d'un lave vaisselle)

L'association adhérente a dépensé 210.94€ et remboursé ensuite pour l'assurance habitation. Abonnement au théâtre de l'Onde de Vélizy de 80€.

Participation au repas de Noël à la guinguette de Mantes La Jolie + repas de Noël au GEM a hauteur de 251.88€.

Les frais bancaires sont de 72€.

L'association adhérente a acquis une carte bancaire de retrait a hauteur de 19.10€

Contribution de l'association au site des GEM : 82.64€

L'Institut Marcel Rivière avec qui le GEM est en partenariat a payé 240€ de cotisations pour l'année 2017.

Les réunions intergem des associations d'adhérents

Les réunions Intergem ce tiennent 3X /ans, les membres du bureau des adhérents de tous les GEM parrainé par l'œuvre Falret afin de réaliser un bilan commun soit : bilan sur le fonctionnement administratif des GEM, le bilan de trésorerie, le bilan des activités sur l'année

en cours discutant des points positifs et négatifs. Ces réunions permettent aussi de réunir une à deux fois par an tous les adhérents des sept GEM en réalisant une sortie commune ou un repas collectif.

Le gem dans la cité

Les liens entre le GEM et l'extérieur ont pu se réaliser à l'aide du journal et du planning mensuel, envoyé par email ou apporté en mains propres par les adhérents dans les structures médico/sociales. Des liens de communication ont pu se développer dans l'environnement proche du GEM (commerce/ structure administrative...) qui nous identifient aujourd'hui et reconnaissent l'importance de notre structure. Lors de soirées à thème, des résidents isolés et en souffrance ont rejoint le GEM. L'hôpital Charcot met à disposition gratuitement depuis 2006, des locaux permettant aux adhérents de se réunir ; La mairie apporte une subvention à l'association des adhérents favorisant de nouveaux projets concrets et accessibles.

L'équipe

Certains adhérents expriment leur appréhension à leur arrivée. Une des fonctions de l'animateur est d'être médiateur « catalyseur ». Il coordonne, formule des propositions si besoin est.

Les professionnels ont un rôle clef dans le GEM : le temps libre et le bon cœur des bénévoles ne suffisent pas et les adhérents ressources peuvent s'épuiser.

Le rôle de l'animateur

Le rôle de l'animateur du G.E.M n'est pas de faire à la place des participants dans les différentes activités mais de permettre de « faire avec » en donnant un petit coup de pouce si nécessaire et d'assurer la continuité des activités ou des projets si les adhérents, pour un temps, ne sont plus en situation de le faire. Il a aussi une fonction de médiateur dans les temps collectifs pour gérer les conflits qui peuvent surgir, une fonction de garantie du respect des règles établies par le G.E.M. et d'Autrui, et enfin une fonction d'orientation vers les services de santé ou sociaux.

La fonction d'animation :

Une des fonctions principales de l'animateur est l'accueil. Accompagner c'est un va-et-vient permanent entre la présence rassurante et le retrait encourageant l'autonomisation. Mais l'animateur est aussi une technicienne. La connaissance de la structure lui permet de renseigner les adhérents sur le fonctionnement du GEM. . Il a la maîtrise du support qu'elle propose aux adhérents. Il peut ainsi user de l'activité comme d'un outil de médiation. Se situer dans le faire plutôt que dans le dire afin d'apaiser la relation entre adhérents mais aussi le rapport que chaque personne entretient avec sa problématique. Il ne s'agit donc pas « d'occuper » les adhérents pour combler un vide dans le temps. C'est aussi l'encouragement

à la participation de ces derniers qui fait la différence. Son rôle est donc de veiller à ce que le lieu reste accueillant que les personnes s'y sentent bien et que les tâches quotidiennes soient effectuées. Cela implique de respecter les difficultés des adhérents, grâce à un cadre assez souple. Proposer sans imposer, en sollicitant les participants à partir des compétences humaines, sans qu'un projet ne soit pensé pour eux. La proposition, l'accroche ne prend son sens qu'avec l'appui d'une volonté de l'adhérent. C'est par le plaisir trouvé dans l'expérimentation, par la valorisation, que peut se retrouver le plaisir de faire par soi-même. Le désir se retrouve également grâce aux rapports entre les membres l'émulation du groupe, sans que l'animateur n'ait besoin d'intervenir. L'animateur encourage la responsabilisation et l'autonomisation des personnes arrivant dans le GEM. Il est important de faire respecter le cadre incarné par les règles élaborées collectivement. Au fil du temps la place de l'animateur évolue vers un rôle de coordination et de régulation, l'animation et l'accueil à proprement parlé étant assuré régulièrement par les adhérents. Cependant l'animateur est un élément du collectif qui a pour fonction de rappeler le règlement intérieur élaboré avec l'ensemble des membres du GEM il aussi force de proposition et prend part à l'animation des activités. Il est garante de la pérennité de la structure, les adhérents les bénévoles sont susceptibles régulièrement d'être absents fatigués... l'animateur a des compétences en matière de gestion et d'organisation pour maintenir un esprit associatif.

Mot de l'animateur :

Le GEM est un lieu unique où se côtoient plusieurs personnes animées par un seul but, la convivialité et l'entraide mutuelle. L'année 2016 nous a permis d'accueillir de nouveaux adhérents et de proposer de nombreuses activités et sorties. Beaucoup d'activités ont été animées par des adhérents tels que l'atelier théâtre, l'atelier mosaïque, l'atelier tricot. Nous sommes partis en séjour avec le GEM de Pontoise en Normandie, ce qui a permis aux adhérents de tisser des liens avec de nouvelles personnes. La fonction d'animateur en GEM est un réel plaisir car il allie l'animation d'activités, la gestion d'un collectif mais aussi l'apport d'un soutien quand certaines personnes en ont besoin. Au vu des tâches demandées les stagiaires que nous accueillons nous permettent en tant que professionnel d'avoir un soutien et ainsi de diviser les tâches et donc de garder un certain dynamisme à l'association. Il est aussi important de préciser que beaucoup d'adhérents s'investissent pour être responsable d'autogestion et ainsi permettre l'ouverture du GEM le week end. Merci donc à toutes les personnes qui permettent que le beau projet GEM reste un projet collectif de solidarité.

Audrey

L'INTERGEM :

Dés l'ouverture des premiers GEM parrainés par l'ŒUVRE FALRET une réflexion avait été initiée autour de l'intérêt de créer des temps de réunion en INTERGEM.

Les professionnels des 8 GEM se rencontrent de manière régulière (3 fois/ an) afin de travailler ensemble sur la question de la mise en conformité avec les circulaires, la pérennisation des GEM, l'échange d'expérience, l'organisation administrative et financière ... C'est l'occasion pour les professionnels de se rencontrer.

La volonté de tous est bien de pouvoir préserver, au vu d'un contexte économique et politique incertain l'offre variée qui est proposée aux personnes en souffrance psychique.

L'analyse de sa pratique

Les professionnels partagent également un temps d'analyse des pratiques (1 fois/ mois) afin de favoriser une connaissance réciproque et de parvenir à éclaircir les contours des fonctions et du positionnement des professionnels au sein des GEM.

Afin d'entrer sereinement dans un type de rapport transversal avec les adhérents, des temps de formation sont proposées aux professionnels via l'association parrain. Ces temps de réflexion sont proposés à tous les salariés travaillant au sein de l'Œuvre Falret. Au-delà d'une sensibilisation aux problèmes que pose la relation avec des personnes ayant des troubles psychiques, il s'agit davantage de travailler sur ces propres représentations des personnes malades mentales et des conséquences de la maladie psychique que d'acquérir des connaissances concernant les symptomatologies et les pathologies. Posséder une formation initiale dans le domaine de la santé mentale n'implique pas d'exercer des fonctions semblables à celles des soignants.

La régulation permet de travailler son rapport à l'autre ainsi que sur la notion de « tiers médiateur » des relations. Ce questionnement se rapporte à cette approche particulière qui permet aux personnes de se référer au collectif à travers le cadre élaboré avec les adhérents. C'est dans ce contexte que l'animatrice ne s'adresse pas à l'individu en son nom propre mais au nom des repères fixés par le groupe. Il ne s'agit plus de relation duale comme ce peut-être le cas dans le cadre d'un suivi thérapeutique ou éducatif. Il en va de même en activité où le support de l'atelier représente le média de l'activité. C'est à travers ce média que l'adhérent s'investit dans la relation avec l'animatrice et les autres participants. Il n'est plus lui-même le sujet de l'échange. Dégagé de cette « emprise » sur son espace intime l'adhérent, même en souffrance, peut aborder plus sereinement ses rapports à autrui. Le travail entamé en régulation avec la psychologue sans connaissance des adhérents lors des réunions d'analyse des pratiques consiste précédemment à commencer un questionnement collectif à partir de ces éléments. Quel est la place de l'investissement personnel des professionnels dans leur relation aux adhérents ? Quels éléments du cadre inhérents à la situation particulière du GEM, peuvent servir à tempérer les relations ?

Le rôle des bénévoles

La question des compétences et de la répartition des tâches occupées par chacun apportent régulièrement des questionnements. A quelles tâches entendons-nous voir participer les bénévoles, adhérents-actifs ou adhérents tout court. Comment accepter de leur faire une place dans la répartition des responsabilités ? Par quels moyens est-il possible d'organiser collectivement cette participation ?

Rôle des stagiaires

Au sein du GEM, les stagiaires en cours de formation, ont plusieurs missions ; accueillir et aider les adhérents dans la structure, veillant au bien-être morale et physique de chacun par l'écoute et l'échange. Des activités proposées et assurées par le stagiaire (arts plastiques, sorties culturelles, soins esthétiques, chant...) épanouissent les adhérents favorisant ainsi l'échange notable. Des difficultés personnelles ou de conflits entre adhérents peuvent survenir. Les stagiaires sont soit à même de les régler et d'en prévenir le professionnel ou d'en référer directement celui-ci.

Il est d'ailleurs étayé par débriefing une analyse des situations rencontrées et ainsi améliorer la pratique sur le terrain.

Mot de stagiaire :

Le GEM est une structure que je ne connaissais pas avant mes recherches de stage. J'appréhendais un peu de travailler avec des adultes en situation de fragilité psychique mais j'ai été agréablement surprise de découvrir des personnes très touchantes et attachantes. Ces personnes sont souvent en situation d'isolement et ce groupe d'entraide mutuelle leur permet d'avoir une deuxième maison pour partager avec d'autres personnes. Ils peuvent partager un café ou des activités tout en discutant et en se soutenant tous ensemble. Le GEM est une structure fantastique qu'il faut continuer à préserver et c'est aussi aux adhérents d'en prendre soin. J'ai été ravie de vivre mes 6 semaines à leurs côtés, ils vont me manquer.

Et je tiens à remercier tout particulièrement Audrey, l'animatrice pour ce qu'elle apporte à cette structure et aussi pour tout ce que j'ai appris à ces côtés.

Mon stage a été une expérience très agréable et bénéfique et pour cela je les remercie.

Marion.

Bilan sur le partenariat

| Partenaire | Rencontre | Envoi mail | Contact téléphone |
|------------------|-----------------|--|-------------------|
| IMR (socio) | Tous les mardis | Socio540@mgen.fr | 0139387700 |
| IMR (addicto) | 25 novembre | | 0139387738 |
| UNAFAM | | | |
| CMP Calliopée | x | Marie-louise-cuadros@ch-charcot78.fr | 0130524162 |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Orientation 2017, quelques nouveaux contacts partenaires :

- CSAPA Versailles
- CCAS du Chesnay
- SAJ de Versailles

.....

Annexes :

Séjour en Normandie avec POnoise



**Atelier Espagnol
avec Mar**



Atelier Esthétique

InterGEM TAK TIK à Argenteuil



Activité Gym douce

Atelier théâtre

